

Département de la **SOMME**
 Arrondissement d'**AMIENS**
 Canton d'**AILLY SUR NOYE**
SISCO de l'Avre et de la Noye

Compte-Rendu du Conseil Syndical du 12 Août 2020 à DOMMARTIN :

Présents :

Commune de Cottenchy : M^r Jérémy GAWLIK et M^{me} Béatrice BRIAULT
 Commune de Dommartin : Madame Christine MORELLE et Monsieur Mathieu BERNARD
 Commune de Fouencamps : M^r Yves-Robert LECONTE et M^{me} Sylvie MONTIGNY
 Commune de Guyencourt : Mesdames Monique BLIN et Annie FOUGERAY
 Commune de Remiencourt : M^r Pascal TONNELIER et M^{me} Carole GILSON

Absents excusé(es) :

Commune de Dommartin : M^{me} Fabienne PERONNET

Secrétaire de séance : M^r Pascal TONNELIER

ORDRE DU JOUR :

- **Installation du Syndicat,**
- **Finances,**
- **Organisations de la rentrée scolaire,**
- **Projet à « court terme »,**
- **Questions diverses**

1) Installation du Syndicat :

Le SISCO est un syndicat servant au fonctionnement des écoles prenant en charge le scolaire hors enseignement, et l'extra-scolaire. La région finance les transports scolaires.

M^{me} la Présidente informe les membres du Bureau du Syndicat qu'elle a rencontré M^r Christian PALLIER, ancien Président du SICO avec M^{me} Monique BLIN afin d'obtenir des explications sur la dette que nous avons envers la CCALN. Mr PALLIER nous indique qu'il n'a pas souhaité régler ces factures notamment lors des congés des salariés intégrés dans les factures et alors que le nombres d'heure effectuées et facturées ne correspondaient pas.

M^{me} la Présidente indique que nous effectuerons une réunion une fois par trimestre, mais actuellement, il serait nécessaire d'en réaliser davantage.

2) Finances :

M^{me} la Présidente présente rapidement le budget aux membres du bureau.

Dépenses :

Dans les dépenses y figurent :

- les charges du personnel (secrétariat, agent de restauration, atsems),
- l'alimentation (repas cantine)
- les dépenses de fonctionnements (produits d'entretiens ...)

Recettes :

Dans les recettes y figurent :

- la participation des communes qui est calculé par rapport aux dépenses de fonctionnement de l'année précédente.

- Les régularisations de factures des parents concernant la cantine et garderies.

L'état financier au 17 juillet est de 46 479 € disponible.

La dette correspond au litige entre l'ancien Président et la CCALN.

3) Organisation de la rentrée scolaire :

M^{me} la Présidente indique aux membres du bureau les soucis de la restauration, des transports à mettre en place suite au COVID-19 notamment la mise en place de 2 services de cantine qui pourrait engendrer une augmentation du service des agents soit (1/2 heures).

Les tarifs de la cantine et de la garderie sont les suivants :

Cantine : le prix du repas est de 4.30 €, celui-ci nous est facturé par API au prix de 2.19 €

Garderie : la garderie du matin est de 3 €, le soir est à 4.50 € et celle du matin et soir est à 5.50 €.

Personnes à contacter : Nous pouvons contacter M^{me} Monique BLIN en cas de soucis avec les transports scolaires et M^r Jérémy GAWLIK pour la cantine.

4) Questions diverses :

↳ Litiges :

M^{me} la Présidente indique aux membres du bureau qu'une analyse précise des dossiers litigieux avec la CCALN sera effectuée début septembre.

↳ Prochaine réunion :

M^{me} Christine MORELLE Présidente, propose de se réunir fin septembre pour aborder les modalités de paiement des factures en cours.

La séance est levée à 20h30

La Présidente,
Christine MORELLE